

Sebourg, le 07 décembre 2022

## **ARRETE MUNICIPAL**

Le Maire de la commune de Sebourg,

Vu le Code des Communes,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures pour faciliter les travaux de branchement d'assainissement dans la rue Landelin le lundi 12 décembre 2022 et, pour éviter tout accident,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le lundi 12 décembre 2022 de 08h00 à 16h30, la rue Landelin sera barrée à la circulation.

**ARTICLE 2** : La mise en œuvre et la maintenance de la signalisation seront assurées par l'entreprise LORBAN ET CIE SAS à La Longueville.

**ARTICLE 3** : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Valenciennes ;
- Monsieur le Commandant du Centre Principal de Secours et de Lutte contre l'Incendie de Valenciennes ;
- Monsieur le Directeur de l'entreprise LORBAN ET CIE SAS à La Longueville.

Publié sur le site Internet  
le 09.12.2022



Le Maire de Sebourg,  
Bruno CELLIER